

Propos introductifs de Nathalie RORET, directrice de l'Ecole nationale de la magistrature, à l'occasion de la présentation du rapport d'activité 2023 du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) par Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation et Remy HEITZ, procureur général près ladite cour.

Bordeaux, le 21.10.2024
Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Premier président,
Monsieur le Procureur général,

Vos interventions dans nos murs honorent l'Ecole nationale de la magistrature, dont je rappelle que vous en présidez le conseil d'administration, la plus haute instance de gouvernance de l'établissement.

Votre présence ce jour a ceci d'inédit qu'elle a pour objet de présenter à l'ENM le rapport d'activité 2023 du Conseil supérieur de la magistrature, dont vous présidez respectivement les formations plénières, siège et parquet, en application de l'article 65 de la Constitution du 4 octobre 1958.

En 2023, l'activité et l'actualité du Conseil supérieur de la magistrature fût riche et dense. D'abord en raison de votre nomination, Monsieur le Procureur général, mais aussi du renouvellement des membres du Conseil. Ensuite, car le nombre de dossiers examinés par les deux formations du CSM, en cumulé, ne cesse de croître. Mais aussi parce que l'activité disciplinaire du Conseil reste soutenue et que le nombre de saisines et de décisions rendues sur plainte des justiciables voient aussi leur nombre augmenter. Je mentionnerai également les missions d'information conduites par les membres du Conseil, au sein des juridictions françaises et de l'Ecole

Outre la densité de l'activité du CSM, le rapport qui va être présenté offre une perspective lucide et complexe des défis auxquels l'Etat de droit est confronté, et que je vous laisse bien sûr le soin de développer.

A ce stade, je me limiterai à souligner que ce qui un temps, semblait acquis – l'autorité des décisions judiciaires – apparaît désormais de plus en plus questionné, critiqué, remis en cause, à l'heure de ce que d'aucun nomment l'affaiblissement démocratique de nos sociétés.

Vous avez devant vous, Monsieur le Premier président, Monsieur le Procureur général, celles et ceux qui seront, demain, la Justice. La plus grande promotion jamais accueillie par l'ENM ; il s'agit de votre deuxième rendez-vous avec eux, après cette journée historique du 9 février dernier à l'occasion de leur prestation de serment, jour aussi du décès de Robert Badinter, infatigable avocat défenseur des droits et libertés, et de l'Etat de droit.

Face à vous donc, Celles et Ceux qui prendront, avec leur premier poste, le rôle de garants de l'Etat de droit, par leur pratique quotidienne, l'application rigoureuse du fond et des procédures, et qui ont à cœur le souci du bien commun dans le respect du droit.

De futurs juges et procureurs qui, par leur indépendance, leur impartialité, leur intégrité, leur loyauté, leur conscience professionnelle, leur dignité, le respect et l'attention portés à autrui, leur réserve, leur discrétion et, enfin, leur humanité, devront œuvrer au service de la restauration de la légitimité de leur action et de leurs décisions.

Une promotion qui a fait le choix, je le rappelle, d'un nom, celui du juge Renaud Van Ruymbeke, se plaçant ainsi sous le signe d'une magistrature garante de la liberté individuelle, protectrice des droits de l'Homme, pilier de l'Etat de droit, respectueuse des justiciables comme de leurs conseils avocats.

L'ENM est résolument attachée à l'Etat de Droit et aux valeurs de la magistrature.

Nous aurons l'occasion de réaffirmer notre attachement à ces valeurs lors du prochain Conseil d'Administration du 22 novembre en proposant leur intégration dans l'article 1er nouveau du Règlement Intérieur de l'Ecole.

Cet attachement à l'Etat de droit et aux valeurs de la Magistrature s'illustre au quotidien de notre formation dans les enseignements proposés : C'est ainsi que : Madame la Défenseure des droits est intervenue sur ce thème au printemps dernier, dans cet amphithéâtre ; Que monsieur TITIEN, membre commun du CSM, est également intervenu le 1er juillet pour présenter le rôle et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ; Que monsieur le président du Conseil constitutionnel a évoqué la question prioritaire de constitutionnalité et l'Etat de droit en ces mêmes lieux le 27 juin.

Je cède la parole sans plus attendre, en vous remerciant très sincèrement pour l'honneur que vous nous faites, en intervenant devant un auditoire en présentiel et distanciel que je sens attentif et déjà reconnaissant, je n'en doute pas, de votre grande disponibilité pour l'ENM.